



VILLE DE MOUANS SARTOUX  
DIRECTION ENFANCE  
JEUNESSE ÉDUCATION

# RECENSEMENT INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTREE SEPTEMBRE 2020

**Première** scolarisation d'un enfant en école maternelle ou primaire de Mouans-Sartoux

## 👉 Public concerné :

- Les familles qui habitent Mouans-Sartoux dont les enfants sont nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre 2017
- Les familles nouvellement installées sur la commune de Mouans-Sartoux en vue de scolariser leur(s) enfant(s) en septembre 2020 dans une école Mouansoise

## 👉 Comment ?

① En renseignant l'imprimé de recensement, prévu à cet effet, que vous pouvez retirer :

- auprès de l'accueil de la direction enfance-jeunesse-éducation : mairie annexe – 6 rue Pasteur – 2<sup>ème</sup> étage,
- en le téléchargeant sur le site de la ville : [www.mouans-sartoux.net](http://www.mouans-sartoux.net) , espace téléchargement, enfance puis recensement inscription scolaire

② Pièces obligatoires à fournir :

- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant **daté de moins de 3 mois au dépôt du dossier**
- Photocopie + original du livret de famille (pages parents + enfants)
- Photocopie + original de 2 justificatifs de domicile **datés de moins de 3 mois au dépôt du dossier** (voir détail au dos de la fiche de recensement)
- Pour les parents séparés/divorcés, joindre la copie du jugement de divorce ou de l'Ordonnance de non conciliation délivrés par le Tribunal
- Copie des pages de vaccinations

**ATTENTION : le service ne fait pas les photocopies**

## 👉 Où et quand ?

- A partir du 06 janvier 2020
- à la Direction enfance-jeunesse-éducation, mairie annexe (2<sup>ème</sup> étage), 6 rue Pasteur 06371 MOUANS-SARTOUX Cedex  
Tél. : 04.92.92.43.90 / Fax : 04.92.92.47.07 / Mail : [inscriptions@mouans-sartoux.net](mailto:inscriptions@mouans-sartoux.net).

**La présence d' un des deux parents est obligatoire au dépôt du dossier**